

**PRÉPARATION AU DIPLOME D'ÉTAT  
D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL**

**DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER**

**PAR COURRIER**  
**à l'adresse suivante :**

IFS  
Centre de formation Chantoiseau  
118, route de Grenoble – 05107 BRIANÇON

Pour être admis(e) à suivre la formation d'Accompagnant Éducatif et Social, vous devez vous présenter aux épreuves d'admission.

Le coût pédagogique de la formation pourra être pris en charge selon votre situation. Les demandeurs d'emploi et les jeunes de moins de 26 ans, pourront bénéficier, sous condition, de places financées par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Dès l'affichage des résultats, nous vous demandons de vous rapprocher :

- . de la Mission Jeunes ou de la Mission Locale si vous avez moins de 26 ans,
- . de Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi, âgé de plus de 26 ans,
- . de Cap emploi si vous êtes reconnu travailleur handicapé

afin de faire valider votre projet de formation et nous adresser une prescription écrite.

Si vous êtes salarié(e) d'entreprise, il est nécessaire de contacter votre employeur pour faire au plus tôt une demande de congé de formation (CPF de transition ou plan de formation).

Si vous avez travaillé en contrat à durée déterminée et si vous remplissez les conditions indispensables pour déposer une demande de CPF de transition, il est nécessaire de contacter votre dernier employeur pour :

- . connaître le nom de l'organisme paritaire compétent
- . obtenir le bordereau individuel d'accès à la formation (BIAF).

Ces informations vous permettront de faire valoir vos droits dans le cadre d'une demande d'un CPF de Transition.

# **CALENDRIER DES ÉPREUVES D'ADMISSION ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL**

**Date d'ouverture des inscriptions le 30 juillet 2019**

**Date de clôture des inscriptions le 7 janvier 2020**

*(cachet de la poste faisant foi)*

## **Épreuve Écrite d'admissibilité**

**Le 28 janvier 2020 à 10 h 00**

*Une convocation écrite vous sera adressée avant la date de l'épreuve*

## **Affichage des résultats de l'admissibilité**

**Le 31 janvier 2020 à partir de 14 heures à l'Institut de Formation  
Chantoiseau et sur le site internet de la Fondation Edith Seltzer**

## **Épreuve orale d'admission**

**A partir du 10 février 2020**

## **Affichage des résultats de l'admission**

**Le 13 février 2020 à partir de 14 heures à l'Institut de Formation  
Chantoiseau et sur le site internet de la Fondation Edith Seltzer**

## **CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION A L'ENTREE EN FORMATION**

**Avant le 24 février 2020**

## **RENTREE**

**Le 16 mars 2020**

## **RAPPEL DES TEXTES OFFICIELS**

**Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478>